



POST TENEBRAS IUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la commune de Carouge

du 17 août 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la demande de la commission cantonale de nomenclature du 19 juillet 1977 tendant à officialiser le nom de la rue du Tir-au-Canon;

vu la réponse favorable du conseil administratif de la Ville de Carouge du 5 août 1977;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

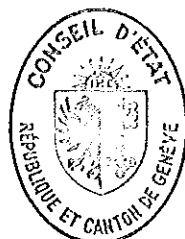
Il est donné officiellement le nom de

Rue du Tir-au-Canon à l'artère, sans issue, partant de la place circulaire, sise au milieu de la rue Joseph-GIRARD, en direction des Moraines.

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Halland